

TARIFS 2025

Service Missions temporaires		
Agent non polyvalent ou débutant	28 € / heure	
Agent expérimenté dans un domaine spécifique ou agent polyvalent avec nécessité de conforter ses acquis	32,50 € / heure	
Agent polyvalent et qualifié ou assurant des fonctions de secrétaire de mairie ou d'accompagnement à la prise de poste	37 € / heure	
Prestation spécifique - déplacement mariage, élections...	Salaire chargé de l'agent + 5 €/heure + Frais de déplacement au réel, avec un minimum de facturation de 70 €	
Réalisation par les agents itinérants d'heures supplémentaires aux heures prévues par la convention	Tarif horaire régulier (28 €, 32,50 € ou 37 €) à condition que le montant réel de la prestation, frais de déplacement inclus, n'excède pas ce tarif	Si le montant réel de la prestation, frais de déplacement inclus, excède le tarif régulier : Salaire chargé de l'agent + 5 € de l'heure + frais de déplacement au réel
Conseil départemental	Remboursement des charges salariales de toute nature majorées de 5,5 % pour frais de gestion	
Sarthe Numérique	Remboursement des charges salariales de toute nature majorées de 4 % pour frais de gestion	

Service Sécurité au travail		
SST	Formations au Centre de gestion : 90 €/ jour/stagiaire	
	Formations en intra pour un groupe théorique de 8 agents : forfait de 722 € quel que soit le nombre de stagiaires + facturation des frais de déplacement selon le nombre de kilomètres	

Manipulation d'extincteurs	62,00 €/agent pour une session de 3 heures 30 Formation en intra pour 14 agents maximum par jour : forfait de 868 € quel que soit le nombre de stagiaires	
« Santé au bureau, prévention des TMS et de la fatigue visuelle »	200 € / agent pour une session de 9 heures sur 1,5 jours + frais kilométriques (si le lieu de formation situé hors du Centre de gestion) Formation en intra : forfait de 2 400 € (200 € x 12 agents) + frais kilométriques	
« Prévention des TMS et risque physique pour les ATSEM/Agents des services techniques/Agents de restauration »	200 € / agent pour une session de 9 heures sur 1,5 jours + frais kilométriques (si le lieu de formation situé hors du Centre de gestion) Formation en intra : forfait de 2 400 € (200 € x 12 agents) + frais kilométriques	
Accompagnement DU	Devis établis sur la base d'un taux horaire de 57 € + facturation des frais de déplacement selon le nombre de kilomètres	
ACFI	Pour les collectivités et établissements affiliés : Devis établi sur la base d'un taux horaire de 65 € + facturation des frais de déplacement selon le nombre de kilomètres.	Pour les collectivités et établissements non-affiliés, sous réserve d'une nouvelle délibération du conseil d'administration au cours de l'année 2024 étendant les prestations d'ACFI à leur égard : Devis établi sur la base d'un taux horaire de 75 € + facturation des frais de déplacement selon le nombre de kilomètres
Etudes de postes	Devis établis sur la base d'un taux horaire de 57 € + facturation des frais de déplacement selon le nombre de kilomètres	

Service Emploi-Mobilité-Formation

Accompagnement au recrutement	Devis établis sur la base d'un taux horaire de 62 € + frais de déplacement	
Bilan professionnel	Devis établis sur la base d'un taux horaire de 60 € (plafond de 17 heures)	
Calcul des allocations pour perte involontaire d'emploi et prime de licenciement	Devis établis sur la base d'un taux horaire de 60 €	
Recensement des services repris à la nomination stagiaire	Devis établis sur la base d'un taux horaire de 55 €	
Secrétariat des instances médicales des collectivités et établissements non-affiliés	146 € par passage d'un dossier devant le conseil médical (plénière et restreinte) Assistance juridique statutaire relative aux agents du conseil régional affectés dans le département de la Sarthe : forfait annuel de 1 500 €	
MPO	Collectivités et établissements affiliés : Forfait de 720 € pour une prestation médiation : Examen de la recevabilité de la médiation, rédaction des documents de procédure et préparation des entretiens (3h) ; entretien d'1h30 avec chacune des parties ; entretien avec les 2 parties (3h) + facturation selon un taux horaire de 80 € / heure pour tout temps passé au-delà du forfait	Collectivités et établissements non-affiliés : Forfait de 900 € pour une prestation médiation : Examen de la recevabilité de la médiation, rédaction des documents de procédure et préparation des entretiens (3h) ; entretien d'1h30 avec chacune des parties ; entretien avec les 2 parties (3h) + facturation selon un taux horaire de 100 € / heure pour tout temps passé au-delà du forfait